



www.pays-sologne-valsud.fr

PAYS SOLOGNE VAL SUD

EVALUATION DU CONTRAT REGIONAL DE PAYS 2011 - 2015

Janvier 2016



Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran
45240 Ménestreau-en-Villette
sologne.val.sud@wanadoo.fr
www.pays-sologne-valsud.fr

Avant-propos

Le cadre d'intervention des Contrats de Pays de 3^{ème} génération a été adopté en séance plénière de décembre 2007.

Il prévoit, comme pour les générations précédentes, que le territoire conduit en fin de période une évaluation du Contrat.

Un guide méthodologique est proposé aux territoires.

Sa particularité est de privilégier une auto-évaluation plutôt qu'une évaluation conduite par un tiers qui, si elle présente l'avantage d'apporter un regard extérieur, n'assure pas forcément l'appropriation des résultats par les acteurs locaux.

L'objectif de l'auto-évaluation est double :

- Apprécier au plan local la convergence entre les actions présentées au titre du Contrat et les priorités régionales, par le renseignement d'indicateurs ayant pour certains vocation à être agrégés au plan régional
- Mettre en exergue les actions emblématiques, ainsi que les marges de progrès, afin de tirer les enseignements pour la prochaine contractualisation.

L'auto-évaluation ne doit pas être un exercice purement technique, mais doit être utilisé comme un outil d'animation de groupes de travail, d'élus, du Conseil de développement, ou mixtes, afin d'aboutir à une évaluation partagée permettant d'en tirer les enseignements.

Rappel du Contrat Régional du Pays Sologne Val Sud

Dispositifs	Montant
Investissement / fonctionnement dans le Contrat Régional de Pays	4 113 000 €
ID en Campagne	457 000 €
Enveloppe additionnelle « logement cœur de village » (sur ½ contrat)	214 000 €
Enveloppe additionnelle « espaces publics cœur de village » (sur ½ contrat)	119 000 €
Pôle d'animation « la Ferté-St-Aubin » (sur ½ contrat)	224 000 €
Total des engagements financiers de la Région	5 127 000 €

Photos de la page de couverture montrent quelques projets soutenus par le Contrat de Pays de 3^{ème} génération (2011 – 2015)

De gauche à droite : création d'un complexe aquatique (Communauté de Communes des Portes de Sologne) ; acquisition d'un véhicule frigorifique pour la livraison des repas à domicile (Communauté de communes du Val d'Ardoux) ; création d'un site internet (Office de tourisme de Sully-sur-Loire) ; construction d'un hangar en bois pour l'agriculture biologique (La Pharmacie – Férolles).

Sommaire

A. Chiffres clefs

- 1) Dotation du programme d'actions de Contrat Régional de Pays (hors ID en campagne)
- 2) Montant des crédits engagés
- 3) Taux d'engagements des crédits
- 4) Nb de projets financés
- 5) Montant moyen / opération
- 6) Taux d'intercommunalité
- 7) Maître d'ouvrage (répartition privé/public)
- 8) Montant global des dépenses générées
- 9) Effet de levier
- 10) Montant et part crédits engagés en fonctionnement /total crédits engagés
- 11) Montant et part des crédits engagés sur des crédits en provenance de l'enveloppe fongible
- 12) les projets marquants financés dans le cadre du contrat

B. Un projet territorial partagé

- 1) Agenda 21
- 2) Autres démarches stratégiques (SCoT, TVB)
- 3) Autres partenariats financiers négociés par le Pays (Leader, OCMACS)
- 4) Commentaires sur le projet de territoire, ses déclinaisons opérationnelles, sa gouvernance

C. Une rencontre des priorités locales avec les priorités régionales

D. Impacts sur le développement durable

- 1) Impact économique
 - a. Zoom ID en campagne : création d'emplois
 - b. Zoom sur la création d'entreprises
 - c. Zoom sur l'agriculture
 - d. Filières locales
- 2) Impact social
 - a. Familles
 - b. Santé
 - c. Habitat et rénovation urbaine
- 3) Impact environnemental
 - a. Changement climatique
 - b. Mobilité
 - c. Biodiversité

Conclusion

A. Chiffres clefs

1) Dotation du programme d'actions de Contrat Régional de Pays (hors ID en campagne)

Le programme d'actions du Contrat Régional de Pays a été doté de **4 113 000 €** de crédits régionaux pour la période 2011-2015.

2) Montant des crédits engagés

Au 31 décembre 2015, **4 100 100 €** de crédits régionaux ont été engagés sur **115 projets**.

3) Taux d'engagements des crédits

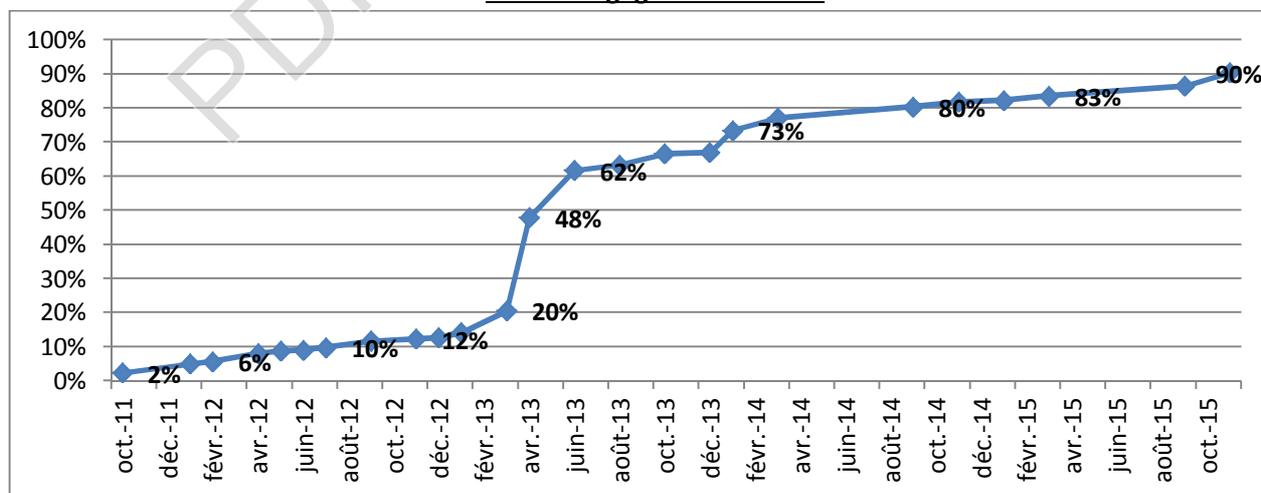
		Taux d'engagement
Montant total réservé par la Région Centre pour le Contrat Régional de Pays	4 113 000 €	100 %
Montant total des crédits engagés à mi-parcours	2 738 480 €	67 %
Montant total des crédits engagés	4 100 100 €	99,7 %
Crédits non engagés (disponibles)	12 900 €	0,3 %
Investissements subventionnés	13 764 770 € HT	

Au regard des dossiers validés au niveau du Pays et des crédits d'investissement réaffectés vers le déploiement du Très Haut Débit (THD), 99,7% des crédits régionaux ont été engagés.

Les crédits non engagés sont exclusivement constitués par des crédits de fonctionnement. En effet, dans le cadre de l'effort financier demandé par la Région aux Pays pour financer le déploiement du THD, les territoires peuvent réaffecter les crédits d'investissement disponible en fin de programmation. Les crédits d'investissement disponibles en fin de programmation s'élèvent à 410 420 € (10% de l'enveloppe du Contrat Régional de Pays).

A ce montant destiné au déploiement du THD s'ajoute les 130 000 € fléchés lors du Bilan Mi-Parcours de 2013 et les 224 000 € de l'enveloppe « pôle d'animation » de La Ferté-St-Aubin. Au total, le Pays Sologne Val Sud a pu flécher 764 420 € vers le déploiement du THD (sur un total de 1 082 367 €).

Taux d'engagement cumulé



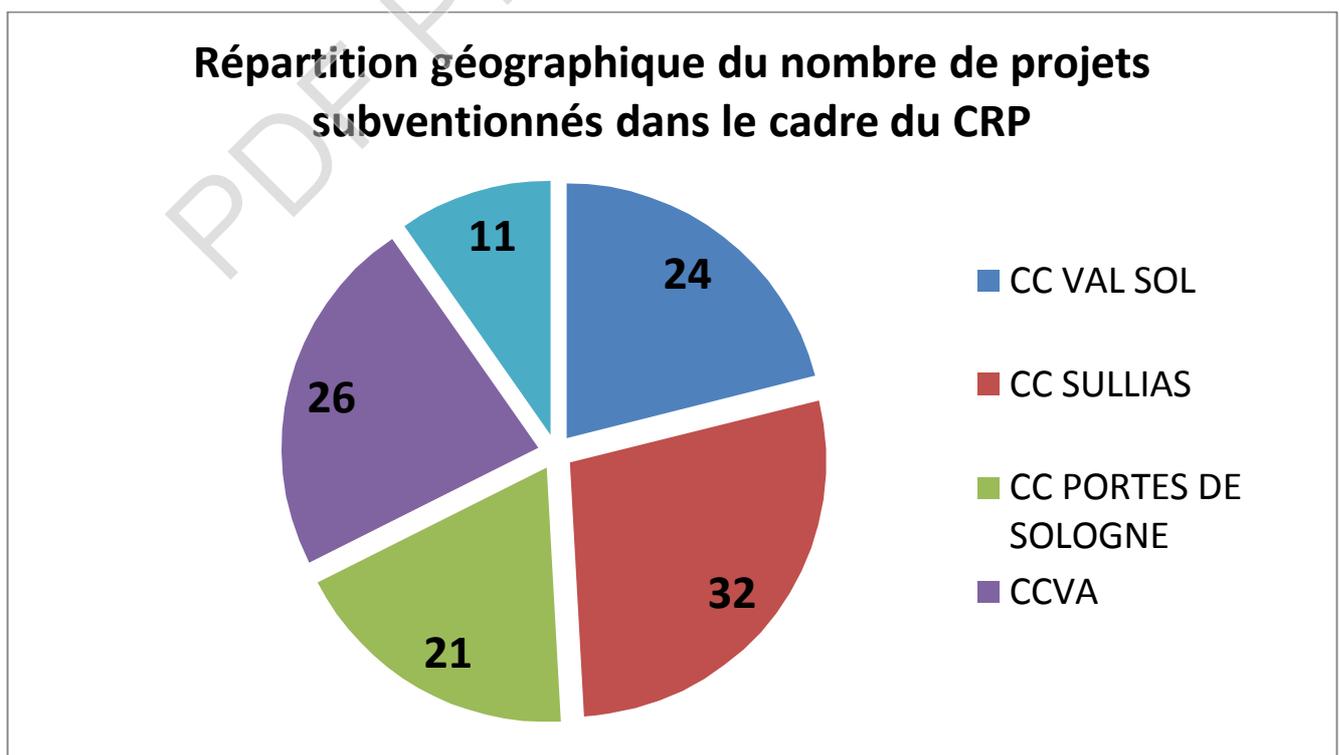
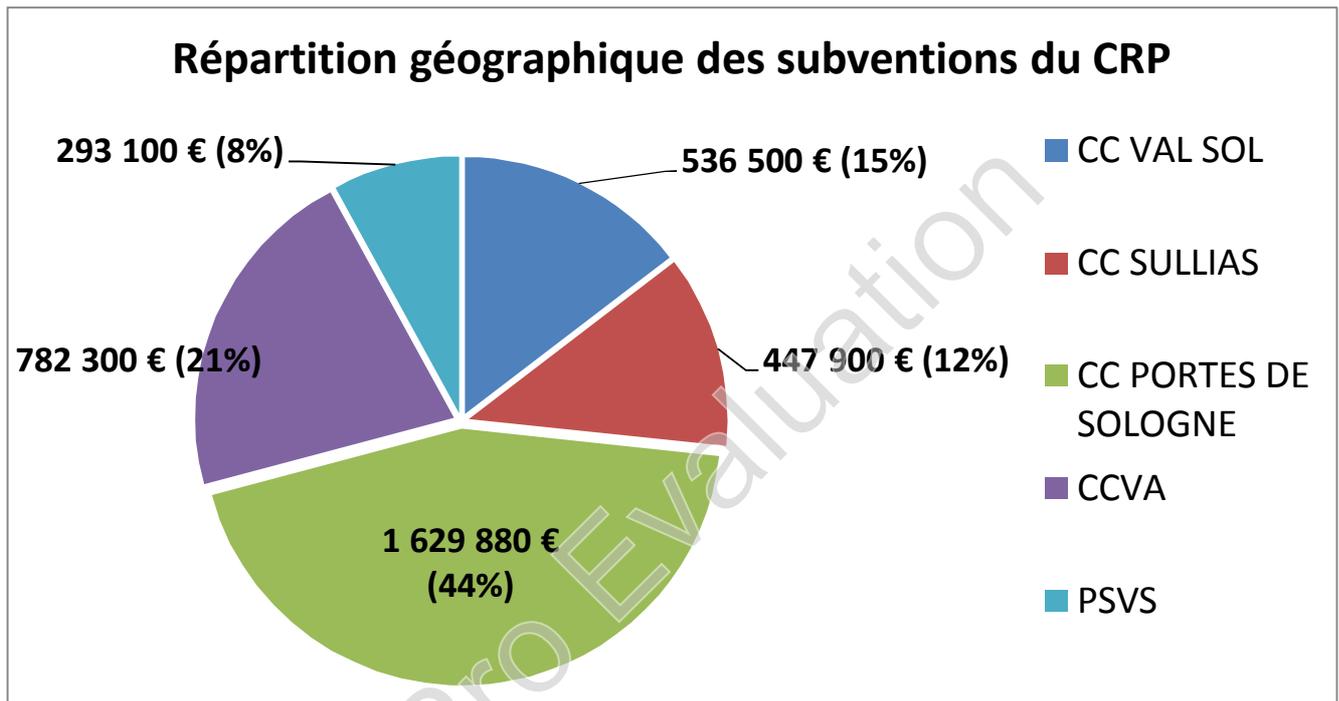
L'évolution du taux d'engagement montre que les élus doivent en début de programmation s'approprier le Contrat Régional de Pays avant d'être en mesure de présenter des projets s'inscrivant dans les modalités.

Par ailleurs, les projets importants (complexe aquatique, Maison de Santé Pluridisciplinaire, locaux périscolaires, etc) font évoluer de façon conséquente ce taux d'engagement.

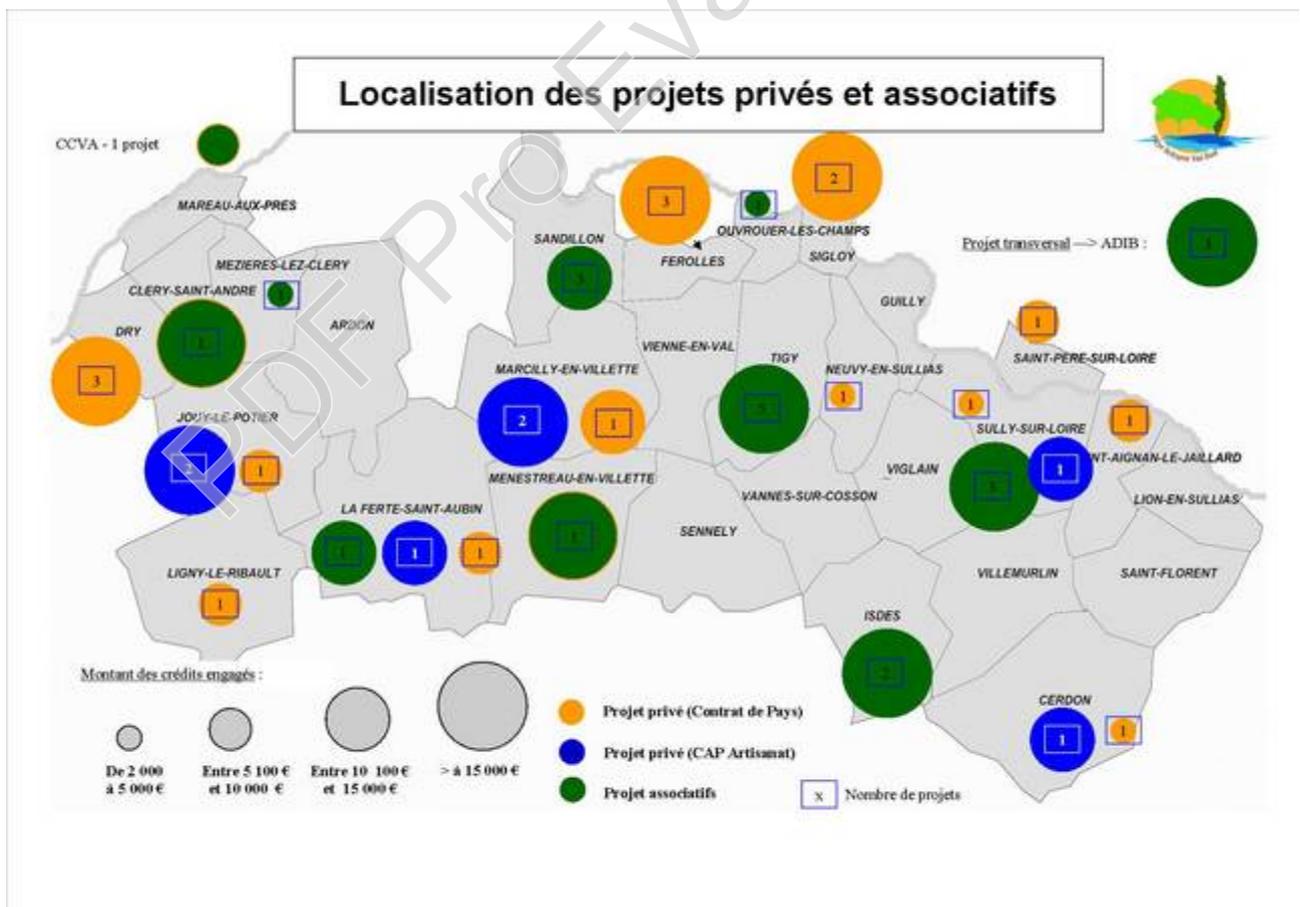
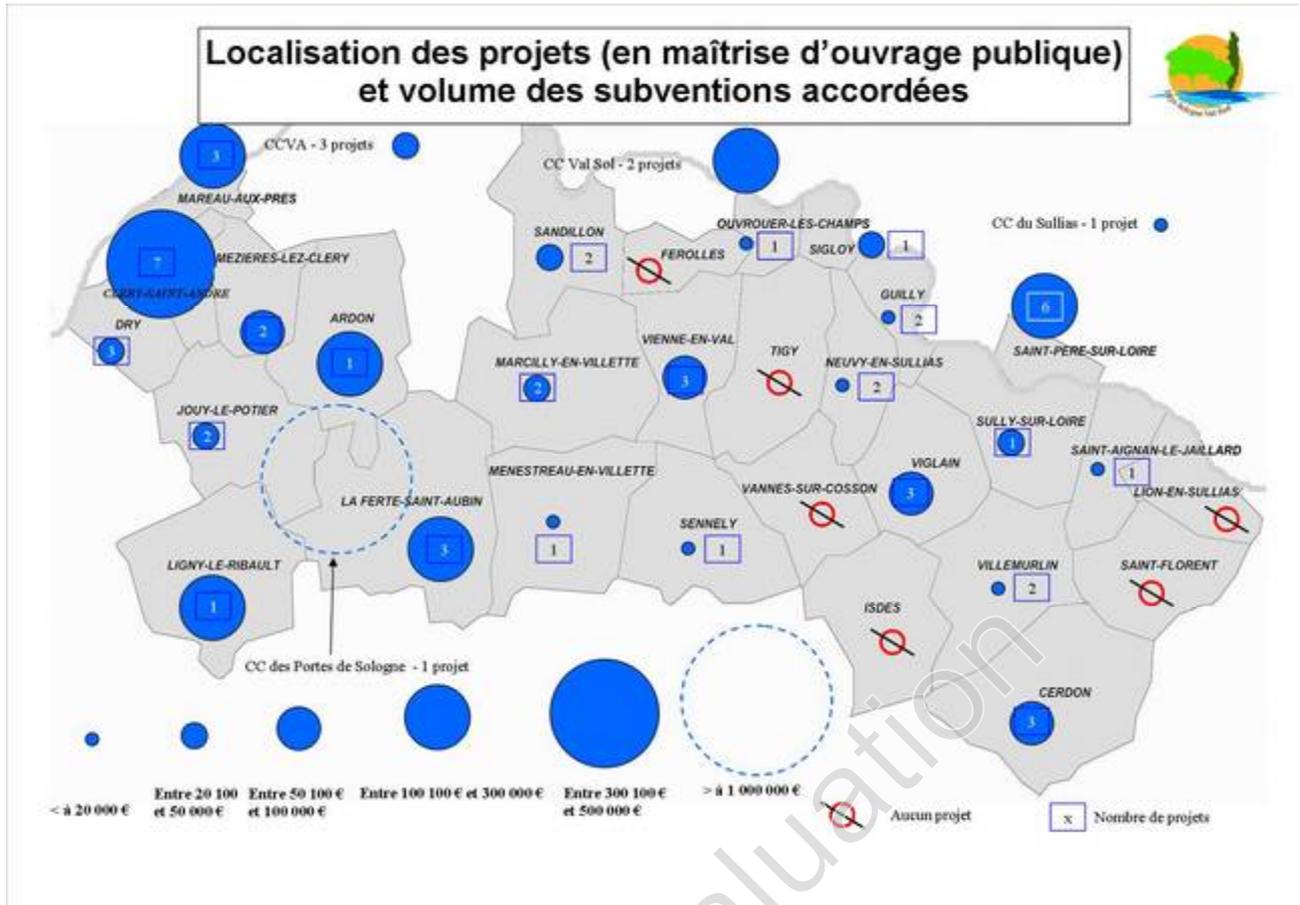
4) Nombre de projets financés

Le Contrat Régional de Pays a permis de financer **114 projets** sur le territoire (Contre 139 projets financés par le Contrat de Pays 2005-2009). La subvention moyenne par projet est de 32 365 € (Contre 32 652 € dans le Contrat 2005-2009).

Lorsqu'on observe la répartition géographique des projets, on constate que les crédits (tout projet confondu) vont principalement sur le territoire de la ComCom des Portes de Sologne (44% des crédits) puis sur le territoire du Val d'Ardoux (21%). Les territoires de la ComCom Val Sol et de celle du Sullias bénéficient dans une moindre mesure du Contrat Régional de Pays.



Zoom sur la localisation géographique des projets



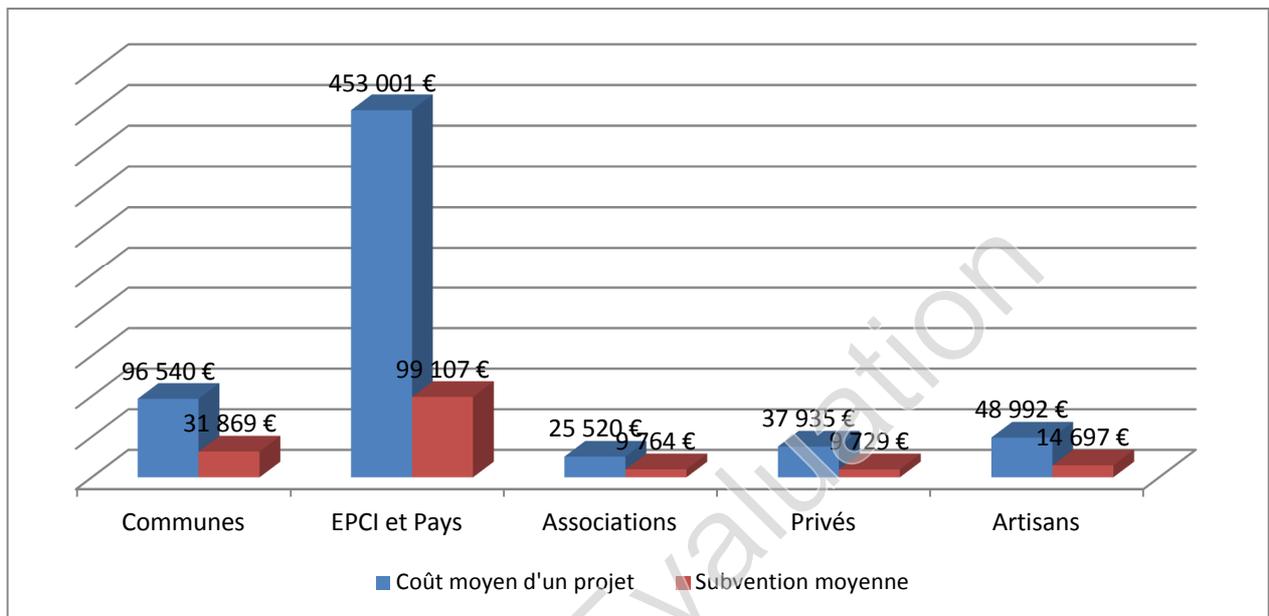
Maitre d'ouvrage	Pop 2015	Nombre de projets	Investissements subventionnables	Montant des crédits engagés
Cléry Saint-André	3 313	7	1 152 595 €	375 100 €
Dry	1 406	3	112 806 €	37 100 €
Jouy-le-Potier	1 317	2	118 139 €	23 600 €
Mareau-aux-Prés	1 283	3	294 207 €	141 800 €
Mézières-lez-Cléry	807	2	476 926 €	96 800 €
Total des communes de la CCVA	8 126	17	2 154 673 €	674 400 €
ComCom du Val d'Ardoux	8 126	3	76 085 €	23 500 €
Total communes + ComCom		20	2 230 758 €	697 900 €
Férolles	1 209	1	0 €	0 €
Ouvrouer-les-Champs	556	1	21 442 €	6 400 €
Sandillon	3 971	2	111 460 €	34 800 €
Sigloy	696	1	90 959 €	45 400 €
Tigy	2 297	1	0 €	0 €
Vannes-sur-Cosson	593	1	0 €	0 €
Vienne-en-Val	1 969	3	175 326 €	82 400 €
Total des communes de la ComCom Val Sol	11 291	7	399 187 €	169 000 €
ComCom ValSol	11 291	2	1 060 000 €	227 000 €
Total communes + ComCom		9	1 459 187 €	396 000 €
Ardon	1 104	1	398 663 €	119 500 €
La Ferté Saint-Aubin	7 199	3	507 403 €	161 800 €
Ligny-le-Ribault	1 295	1	294 564 €	145 700 €
Marcilly-en-Villette	2 032	2	154 238 €	46 100 €
Ménestreau-en-Villette	1 472	1	64 740 €	12 900 €
Sennely	679	1	13 442 €	3 300 €
Total des communes de la CCPS	13 781	9	1 433 050 €	489 300 €
ComCom des Portes de Sologne	13 781	1	5 000 000 €	1 000 000 €
Total communes + ComCom		10	6 433 050 €	1 489 300 €
Cerdon	994	3	170 157 €	70 000 €
Guilly	665	2	59 935 €	16 700 €
Isdes	552	1	0 €	0 €
Lions-en-Sullias	391	1	0 €	0 €
Neuvy en Sullias	1 269	2	71 074 €	15 000 €
Saint-Aignan-le-Jaillard	604	1	19 594 €	3 900 €
Saint-Florent-le-Jeune	449	0	0 €	0 €
Saint-Père-sur-Loire	1 009	6	562 168 €	146 500 €
Sully-sur-Loire	5 444	1	134 334 €	40 300 €
Viglain	881	3	124 378 €	54 700 €
Villemurlin	617	2	38 095 €	9 300 €
Total des communes de la ComCom du Sullias	12 875	20	1 179 735 €	356 400 €
ComCom du Sullias	12 875	1	4 515 €	2 200 €
Total communes + ComCom		21	1 184 250 €	358 600 €
Pays Sologne Val Sud	46 073	7	201 420 €	134 800 €
Associations (CUMA, ADIB, insertion,...)		22	561 447 €	214 800 €
Privé (agriculteurs, cinéma, etc)		17	644 888 €	165 400 €
Artisans (CAP Artisanat)		7	342 941 €	102 880 €
Enveloppe Très Haut Débit (2013)		1	650 000 €	130 000 €
Enveloppe Très Haut Débit (2015)			2 052 100 €	410 420 €
		114	15 760 041 €	4 100 100 €

5) Montant moyen / opération

Le coût moyen d'un projet est de **138 245 €** (114 projets pour 15 760 041 € de dépenses subventionnable) pour une **subvention moyenne de 32 365 €**. Le coût moyen d'un projet varie en fonction de la nature du maître d'ouvrage du projet.

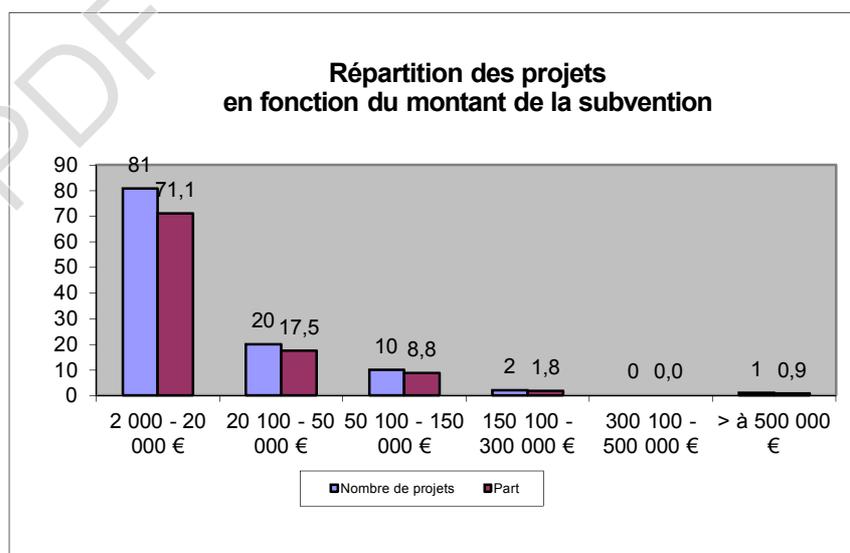
Alors que le coût moyen d'un projet porté par une commune est de 96 540 €, celui-ci s'élève à 453 000 € pour un projet porté par une intercommunalité. Dans ce dernier cas, le projet de complexe aquatique porté par la Communautés de Communes des Portes de Sologne vient fortement augmenter la moyenne.

Les projets portés par les associations s'élèvent en moyenne à 25 520 € alors que ceux portés par un privé coûtent en moyenne 37 935 €. Ces deux types de maîtres d'ouvrage ont bénéficié de subventions plafonnées à 10 000 € (excepté ceux s'inscrivant dans une démarche de microfilère et ceux dont le rayonnement touristique a été avéré)



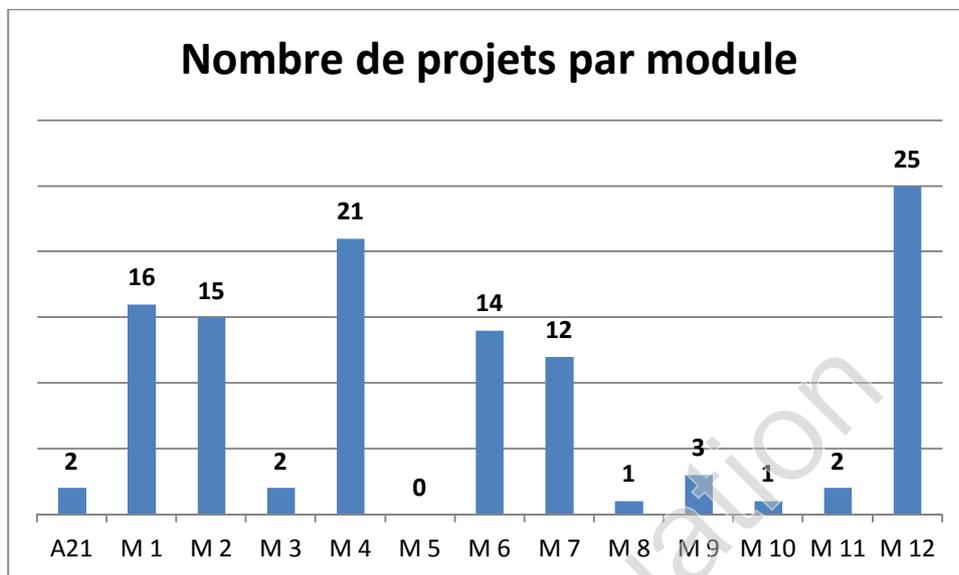
On observe que 71% des projets soutenus (82 projets) ont obtenu une subvention inférieure à 20 000 €, montrant la capacité du Pays à appuyer un maximum de projet ayant une faible envergure financière.

Cette part s'élevait à 64% lors du Contrat Régional de Pays 2005-2009. Il convient de souligner la pertinence de l'outil « Contrat Régional de Pays » pour soutenir des projets de faible envergure financière.



40% des projets s'inscrivent dans les modules 12 « agriculture » et 4 « performance énergétique ». Les modules 1 « économie », 2 « services à la population », 6 « mobilité » et 7 « biodiversité » ont chacun permis de soutenir entre 12 et 16 projets.

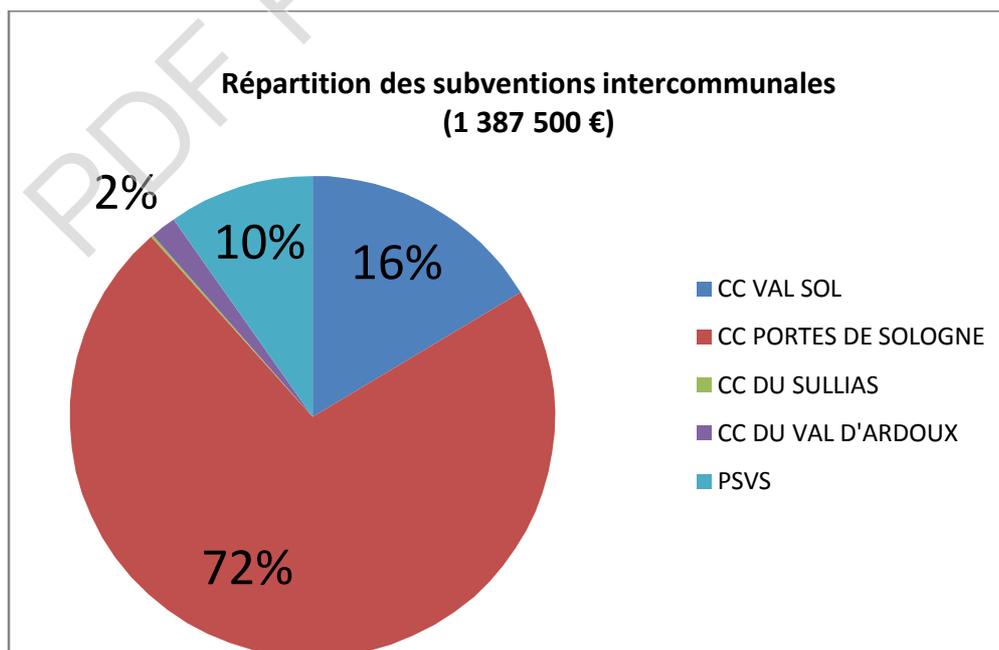
Les modules 3 « habitat et rénovation urbaine », 5 « paysages », 8 « tourisme », 9 « culture », 10 « aménagement du cadre de vie » et 11 « activités sportives et de loisirs » ont soutenu un petit nombre de projets.



6) Taux d'intercommunalité

34 % des crédits régionaux (1 387 500 €) ont été utilisés par des projets intercommunaux (portés par le Pays ou l'un des quatre communautés de communes). L'objectif régional de 30% des crédits fléchés vers des projets intercommunaux est donc atteint.

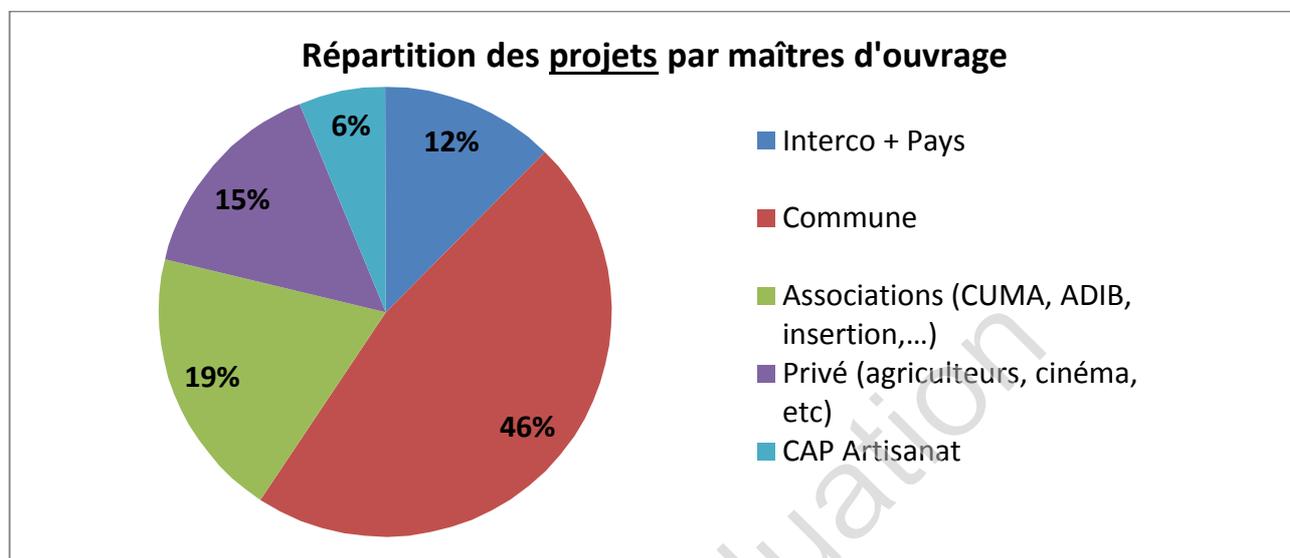
La plupart des crédits régionaux fléchés vers les projets intercommunaux ont été utilisé par la création du complexe aquatique porté par la ComCom des Portes de Sologne, puis pour la MSP de Sandillon et son cabinet satellite à Vienne-en-Val.



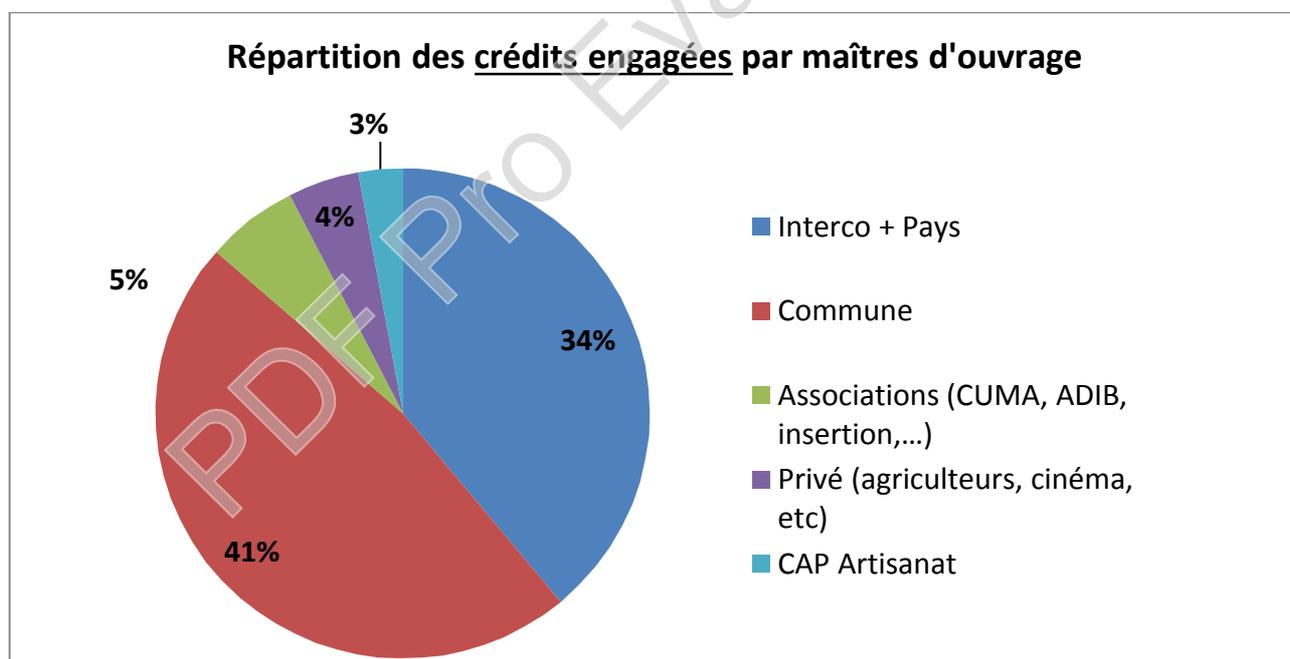
7) Maître d'ouvrage (répartition privé/public)

On compte 114 projets soutenus dans Contrat Régional de Pays de 3^{ème} génération, dont :

- 53 sont portés par une communes (47% des projets)
- 22 sont portés par une association (ADIB, CUMA, insertion, etc) (19% des projets)
- 17 pour un privé (15% des projets)
- 14 sont portés par une intercommunalités (ComCom ou Pays) (12% des projets)
- 7 par un artisan (politique CAP Artisanat) (6% des projets)
- 1 par le Conseil départemental (Crédits fléchés vers le très haut débit – THD)



Les projets communaux ont bénéficié de 41% de l'enveloppe régionale soit 1 689 100 €.



75% des crédits du Contrat de Pays ont été utilisés par des projets publics. Cette part s'élevait à 86% lors du Contrat de Pays 2005-2009, témoignant ainsi d'une plus grande capacité à favoriser l'émergence des projets privés et associatifs entre 2011 et 2015.

8) Montant global des dépenses générées

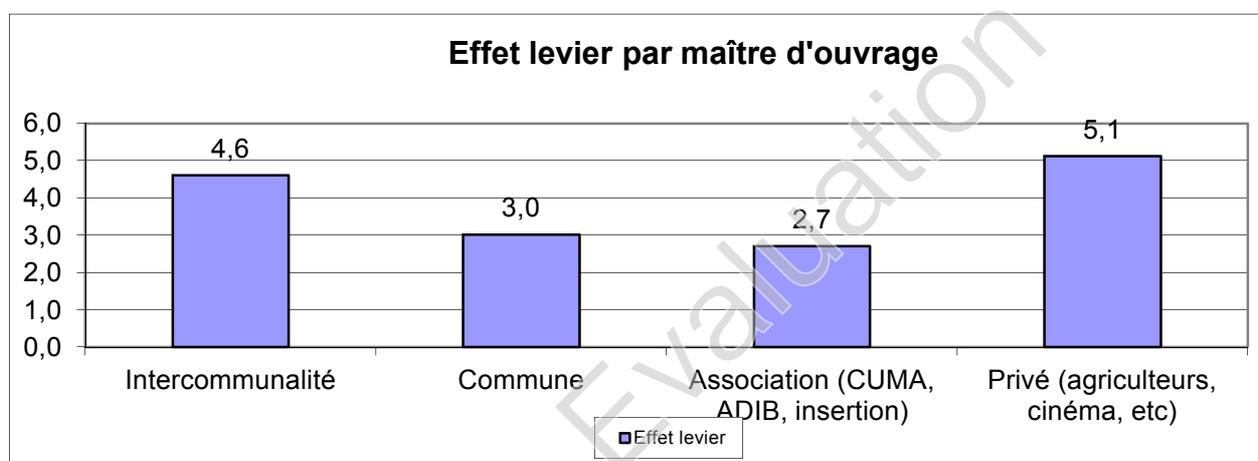
Le montant global des dépenses générées par l'ensemble des projets du contrat Régional de Pays s'élèvent à 21 951 721 €. La dépense subventionnable globale s'élève quant à elle à **15 760 041 €**.

Cette différence existe car dans le cadre d'un projet global, il arrive parfois que seule une partie des dépenses soient éligibles au Contrat Régional de Pays. Par exemple dans le cas de la réhabilitation d'une salle polyvalente, seules les dépenses d'isolation et de ventilation (voir de mise en accessibilité) seront éligibles ; les dépenses de plomberie et peinture ne le seront pas.

9) Effet de levier

Le Contrat Régional de Pays a généré 15 760 041 € d'investissement pour un montant de 4 100 100 € de subvention soit un effet levier de 3,8 (identique à l'effet levier du 2nd Contrat).

Le **taux de subvention moyen est de 26 %** (27 % lors du 2nd Contrat et 35% lors du 1^{er} contrat). Il convient de préciser que le Contrat de Pays n'est pas le seul financeur des projets ; on observe souvent plusieurs financeurs publiques sur un projet (Conseil départemental du Loiret, fonds européens, Caisse d'Allocations Familiales, DRAC, mécénat, etc)



10) Montant et part crédits engagés en fonctionnement /total crédits engagés

Les crédits engagés en fonctionnement s'élèvent à **167 900 €** soit **4%** de l'enveloppe du Contrat Régional de Pays. Ces crédits ont permis de soutenir 11 projets.

11) Montant et part des crédits engagés sur des crédits en provenance de l'enveloppe fongible

L'enveloppe fongible s'élevait à **88 600 €** suite au BMP de 2013 soit **2,15 %** du Contrat Régional de Pays. Cette enveloppe fongible a permis de soutenir 3 projets¹ et d'abonder 3 projets²

¹ Diagnostic agricole et forestier du SCoT (18 600 €), création d'un plateau multisport à Vienne-en-Val (20 300 €) et acquisition d'une butteuse à asperge par la CUMA la Solognote (3 400 €)

² + 15 000 € pour la création de la halle couverte de Cléry-St-André, + 6 300 € pour l'aménagement des abords de la basilique de Cléry-St-André (en plus de l'enveloppe additionnelle espaces publics cœur de village) et les 25 000 € restant réaffectés vers le déploiement du THD)

12) Les projets marquants financés dans le cadre du contrat

❖ Modernisation du dernier commerce à Ardon

Le maintien d'un commerce dans les communes du Pays constitue un enjeu majeur pour l'animation des centres-bourgs. Ardon, commune résidentielle peuplée de 1 104 habitants, a entrepris d'installer un boulanger-pâtisseries dans son centre bourg. En lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la commune a rénové le commerce de son centre-bourg et y a installé un artisan boulanger. Aujourd'hui, la fréquentation de ce commerce dépasse le prévisionnel qui avait été établi il y a quelques années.



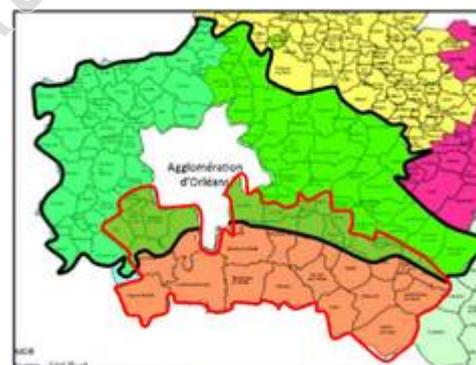
❖ Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Sandillon

Face à la désertification médicale de son territoire, les élus et professionnels de santé de la Communauté de Communes Val Sol ont travaillé ensemble pour mener une action visant à attirer de nouveaux professionnels afin de pouvoir répondre aux besoins de la population en matière de soins.

Un projet de santé a été formalisé par les professionnels de santé pour à la fois la création d'un MSP sur Sandillon et son cabinet satellite à Vienne-en-Val. La Communauté de Communes est passé par un bailleur social, LogemLoiret, pour créer la MSP et le cabinet satellite. La MSP de Sandillon regroupera deux médecins généralistes, deux infirmiers, deux masseurs-kinésithérapeutes et un pédicure-podologue. Un laboratoire d'analyses médicales ainsi qu'une pharmacie jouxteront les locaux, contribuant ainsi à la constitution de ce pôle de service de santé.

❖ Elaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue

Faisant suite à la réalisation de l'étude Trame Verte et Bleue sur la Sologne par la Région, le Pays Sologne Val Sud s'est rapproché des Pays Loire Beauce et Forêt d'Orléans-Val de Loire pour réaliser une étude commune. Les communes faisant la transition entre la Sologne et le Val de Loire ont été associées aux deux études. Ce périmètre d'étude comprenait 3 entités écologiques marquées : la Beauce, la Forêt d'Orléans et le val de Loire. Il appartient maintenant aux acteurs du territoire de s'approprier les programmes d'actions de ces deux études TVB pour mettre en œuvre les mesures préconisées.



❖ Création d'un complexe aquatique sur la ComCom des Portes de Sologne

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de communes des Portes de Sologne (ex ComCom du Canton de La Ferté Saint Aubin) a décidé de construire un complexe aquatique pour permettre l'accès du plus grand nombre aux sports aquatiques. Ce projet constitue le plus important projet jamais financé par un Contrat de Pays.



❖ Installation d'un maraicher biologique à Férolles

Le Contrat de Pays a soutenu l'installation à Férolles d'un maraicher biologique. Cultivant des légumes de plein champ sur 1,5 hectare, M. Céleste en assure la commercialisation par sa participation à un marché de l'agglomération orléanaise, par les paniers vendus à l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) de Châteauneuf-sur-Loire et par la vente directe.



B. Un projet territorial partagé

L'échelle du Pays est adaptée pour élaborer et animer un projet territorial partagé, et conduire ou coordonner ses déclinaisons opérationnelles, notamment l'animation de démarches collectives. La stratégie s'exprime au travers d'une charte de développement traduite en plan d'actions dans un agenda 21 qui peut faire l'objet de différentes déclinaisons opérationnelles.

1) Agenda 21

- Réalisé Oui : Non :

➤ Si oui :

En interne <input type="checkbox"/>	En externe <input checked="" type="checkbox"/>
Moyens humains dédiés pour la réalisation :	Nom du Bureau d'étude : Aequilibrium Conseil Coût de l'étude (€) : 28 950 €
Mode de financement :	Mode de financement : - 80% d'aide du Contrat Régional de Pays - 20% sur fonds propres du Pays Sologne Val Sud
Moyens humains dédiés pour le suivi : agent de développement	
Mode de financement : Pays Sologne Val Sud et Contrat Régional de Pays	

- Labellisation nationale : Oui : Non :

Commentaire : Le Pays Sologne Val Sud s'est engagé en 2015 dans l'élaboration de son Agenda 21. Ce travail a permis de sensibiliser les nouveaux élus en enjeux du développement durable et a également permis de préparer le prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2016-2020). En effet, certaines actions proposées dans le cadre de l'Agenda 21 sont proposées aux financements de la Région via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

➤ Modes de concertation

La concertation est un des principes du développement durable. Elle peut s'exercer en mobilisant des acteurs volontaires, par exemple dans le cadre du Conseil de développement. Il convient également de rechercher les voies et moyens pour faire participer la population.

Conseil de développement	Comité territorial de suivi du Contrat 3G
Nombre de membres actifs ayant participé au minima à 3 activités organisées par ou avec le pays : 13 (groupe de travail, événement, action de sensibilisation...)	Nombre de comités : 3
Mode de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> avis à la demande du pays <input checked="" type="checkbox"/> auto saisine <input type="checkbox"/> autre	Nb moyen de participants/comité : 30
Sujets traités / commentaires / plus-value : - Réflexion sur le concept de Pays d'Art et d'Histoire - Organisation d'un forum sur les métiers des services à la personne - Visites d'entreprises (Kronofrance, cave coopérative, etc)	Sujets traités / commentaires / plus-value : - filière betteraves rouges, tourisme de Loire (balade, pêche) - agriculture biologique - bois construction
	Ces comités ont permis de mettre en place des visites auprès d'acteurs locaux agissant sur l'une des thématiques abordées.

De quelle manière la population a-t-elle été associée à l'élaboration et au suivi du projet de territoire (réunions publiques, conseil de développement, autres instances de concertation ...) ?

La population a été intégrée au projet de territoire notamment via la participation des membres du Conseil de développement aux instances du Pays (Bureau, commissions, comités syndicaux, etc).

2) Autres démarches stratégiques (SCoT, TVB)

➤ TVB

Le Pays Sologne Val Sud se compose de deux entités naturelles : **la Sologne** et le **Val de Loire**.

Territoire naturel d'un seul tenant, **la Sologne** est découpé administrativement par 3 Départements et 5 Pays. Afin d'assurer la coordination de la réflexion à l'échelle de la Sologne, la Région Centre a réalisé en 2011-2013 une étude TVB sur l'ensemble de la Sologne, en étroite collaboration avec les territoires concernés. Le périmètre d'étude TVB recouvre précisément le périmètre Natura 2000.

Cette étude TVB de Sologne en maîtrise d'ouvrage régionale concerne 20 communes du Pays Sologne Val Sud dont 9 en totalité.

Constatant qu'il restait simplement sa partie **Val de Loire** à étudier, le Pays Sologne Val Sud s'est rapproché des Pays Loire Beauce et Forêt d'Orléans pour réaliser une étude commune (Via un groupement de commande). Les communes faisant la transition entre la Sologne et le Val de Loire ont été associées aux deux études. Cette étude a été réalisée en 2013-2014.

Les études TVB du Pays Sologne Val Sud



➤ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Compte tenu du fait que les Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud étaient les seuls territoires du département du Loiret ne disposant pas de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, au regard de l'intérêt de cet outil pour l'avenir des territoires, les élus du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, du Pays Loire Beauce et du Pays Sologne Val Sud ont décidé de lancer la réalisation d'un SCoT par Pays.

La Préfecture du Loiret a arrêté le 10 octobre 2013 les périmètres des 3 SCoT à l'échelle de chacun des 3 Pays. Les 3 Pays ont ensuite mis en place un groupement de commande afin de choisir un prestataire pour réaliser les 3 SCoT.

Faisant suite à l'élaboration du cahier des charges, l'appel d'offres a été lancé entre novembre 2013 et janvier 2014. A l'issue des auditions, la commission d'appel d'offres a retenu les prestataires suivants :

- pour le lot n° 1 : "volet agricole et forestier" --> la SAFER du Centre
- pour le lot n° 2 : "élaboration des 3 SCoT" --> TSC - Antéa groupe ; Biotope ; Bérénice

Les 3 diagnostics des SCoT ont été réalisés en 2014 et présentés devant les comités syndicaux et en réunions publiques en 2015. Les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) seront finalisés en début 2016. Le Document d'Orientations et d'Objectifs sera réalisé au 2^{ème} trimestre 2016.



3) Autres partenariats financiers négociés par le Pays (Leader, OCMACS)

➤ Programme Leader

Depuis 2008, le Pays Sologne Val Sud est associé au Pays Forêt d'Orléans Val de Loire au sein du Groupe d'Actions Locales (GAL) Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Ce GAL a porté entre 2009 et 2015 un programme européen Leader basé sur la valorisation des ressources aquatiques et forestières. Doté de 1 615 000 €, le programme Leader 2009-2015 a permis de soutenir plus de 87 projets portant sur la valorisation des ressources aquatiques et forestières, générant 4 627 000 € d'investissement.



Les Pays Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans-Val de Loire ont candidaté ensemble à l'appel à projets Leader lancé par la Région Centre fin 2014. La candidature du GAL a été établie au 1^{er} trimestre 2015. Cette candidature repose sur un diagnostic du territoire avec l'identification de ses atouts-faiblesses-opportunités-menaces ainsi que sur une stratégie déclinée en fiches-actions. En juillet 2015, la Région Centre-Val de Loire a retenu la candidature du GAL avec une enveloppe Leader de 1 300 000 € sur 6 ans.

➤ OCMACS

Faisant suite à la réalisation d'une étude de faisabilité par le cabinet « Cibles & Stratégies » entre 2009 et 2010, le Pays Sologne Val Sud a réalisé une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) entre septembre 2011 et juin 2014.

Le Pays Sologne Val Sud a ensuite sollicité les trois financeurs (Région Centre, Département du Loiret et Etat) en novembre 2010. La demande du Pays Sologne Val Sud s'est inscrite dans un contexte de très forte tension budgétaire au niveau national et de réforme des politiques publiques (RGPP). La notification d'attribution du FISAC en date du 13 avril 2011 a été réceptionnée par le Pays à la fin du mois de juin 2011. Cette notification a confirmé l'attribution d'une subvention globale de 197 725 € dont 150 000 € sur le volet aides directes et 47 725 € sur le volet actions collectives. Le Conseil général du Loiret, par décision de la commission permanente du 17 décembre 2010, a accordé au Pays Sologne Val Sud une subvention de 88 553 € dont 74 500 € sur le volet aides directes et 14 053 € sur le volet animation.

Le Pays Sologne Val Sud a fléché 225 500 € d'aide sur l'enveloppe du Contrat Régional de Pays. Ces aides étaient destinées aux artisans et commerçants du territoire dans le cadre des dispositifs CAP Artisanat création / développement. Les contreparties régionales allouées à la première tranche de l'OCMACS s'élevaient à 75 500 €. Les dossiers présentés sur l'enveloppe du Contrat de Pays ont fait l'objet d'une instruction en Commission Régionale d'Instruction des Affaires Economiques (CRIAIE), approuvés ensuite en Commission Permanente Régionale.

Faisant suite à l'accord des trois financeurs, la convention cadre de l'OCMACS a été signée le 31 août 2011 à la Ferté St-Aubin avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers : Etat, Région Centre, Conseil général du Loiret, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie.

Une chargée de mission développement économique a été recrutée pour mettre en œuvre l'OCMACS.

Au total, l'OCMACS du Pays Sologne Val Sud a rendu possible le soutien à 35 projets d'artisans et de commerçants, favorisant la création de 18 emplois et le renforcement de 106 emplois locaux.

4) Commentaires sur le projet de territoire, ses déclinaisons opérationnelles, sa gouvernance

La mise en œuvre du Contrat Régional de Pays repose sur une connaissance des dispositifs par les collectivités et acteurs du territoire. Le syndicat de Pays communique de façon régulière et variée sur l'existence des possibilités de financement des projets : réunions thématiques, visites, lettre de Pays bisannuelle, site internet (plus de 400 visiteurs différents par mois), article de presse, relais des chambres consulaires sur les dispositifs existants, etc.

Il appartient ensuite à chacun des acteurs de se saisir de ces outils pour mener à bien leur projet concourant à l'aménagement global du territoire.

C. Une rencontre des priorités locales avec les priorités régionales

Lors de l'adoption du cadre d'intervention des contrats territoriaux de 3^{ème} génération, la Région a souhaité que, à minima 35% des crédits régionaux soient fléchés vers des projets issus des 7 modules obligatoires du 1^{er} bloc de priorités : formation/développement et innovation économique, services à la population, habitat et rénovation urbaine, performance énergétique, qualité des paysages, mobilité, biodiversité/eau.

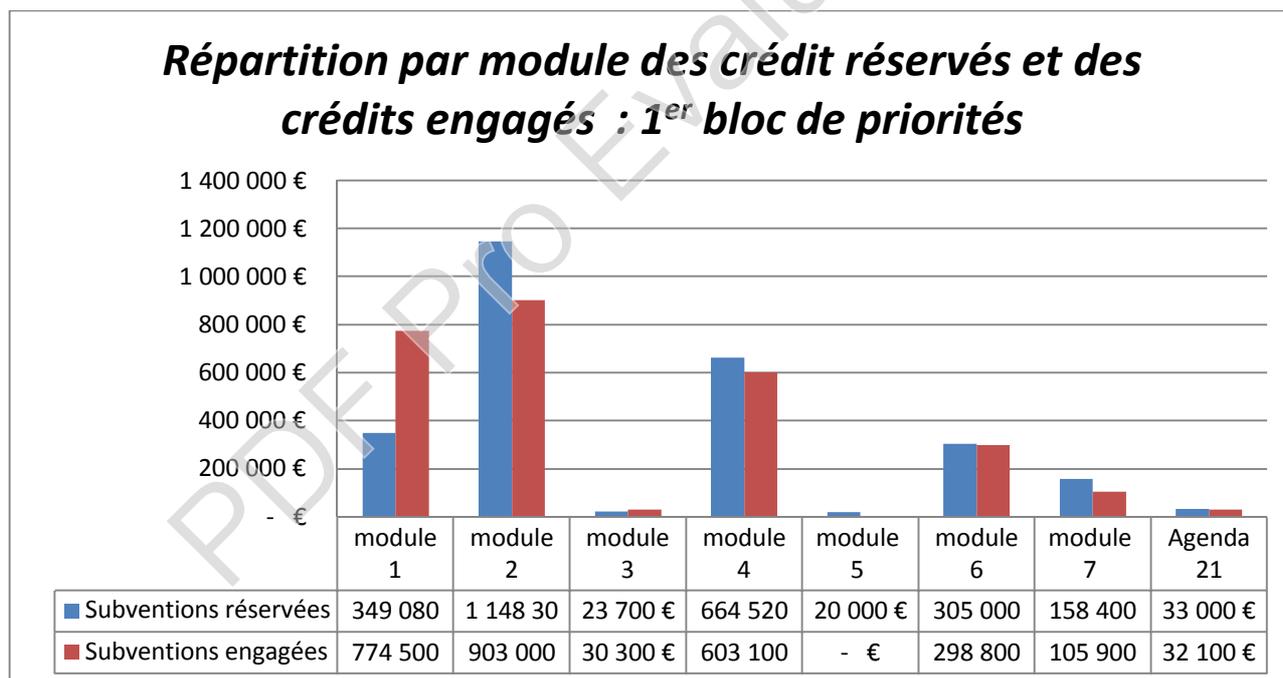
Il s'agissait pour certaines d'entre elles d'avoir un effet d'entraînement sur des sujets sur lesquels les acteurs locaux ne présentent pas toujours spontanément des projets (ex : énergie, mobilité, paysage, biodiversité...).

De même, afin de compléter des programmes d'actions tournés principalement vers les investissements des collectivités, le volet ID en campagne, qui constitue un volet à part entière des Contrats (10% de la dotation du contrat), doit permettre de renforcer la mise en réseau des acteurs afin d'expérimenter des démarches collectives.

1 ^{er} bloc de priorités régionales (y compris agenda 21)		2 ^{ème} bloc de priorités régionales	
% des crédits réservés à la signature	54,50 %	% des crédits réservés à la signature	40,50 %
% de crédits réservés après bilan	65,70 %	% de crédits réservés après bilan	32,15 %
% de crédits engagés :	66% %	% de crédits engagés :	34 %

Répartition de l'enveloppe régionale

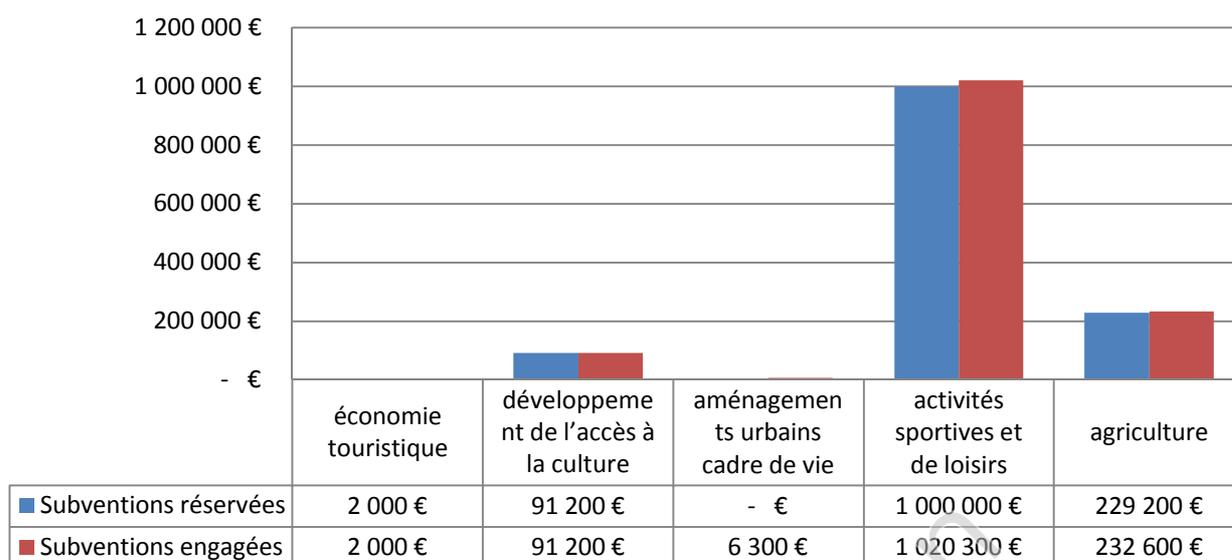
	Subventions réservées	Subvention engagées	% des crédits engagés
1 ^{er} bloc de priorités	2 702 000 €	2 747 700 €	101 %
2 ^{ème} bloc de priorités	1 322 400 €	1 352 400 €	103 %
Enveloppe fongible	88 600 €	<i>L'enveloppe fongible est répartie dans différents modules afin de subventionner des projets dont les crédits étaient insuffisants</i>	
ID en Campagne	457 000 €	106 755 €	23 %
TOTAL	4 570 000 €	4 206 855 €	92 %



Commentaires sur ces données ou sur les projets issus du 1^{er} bloc :

Les crédits engagés sur le module 1 sont très supérieurs à ceux réservés car les crédits d'investissements inutilisés sur l'ensemble du Contrat de Pays sont automatiquement fléchés vers le déploiement du Très Haut Débit, lequel s'inscrit dans le module 1. On remarque globalement très peu d'écart entre les crédits réservés et les crédits engagés, témoignant ainsi de la pertinence de la maquette financière initiale.

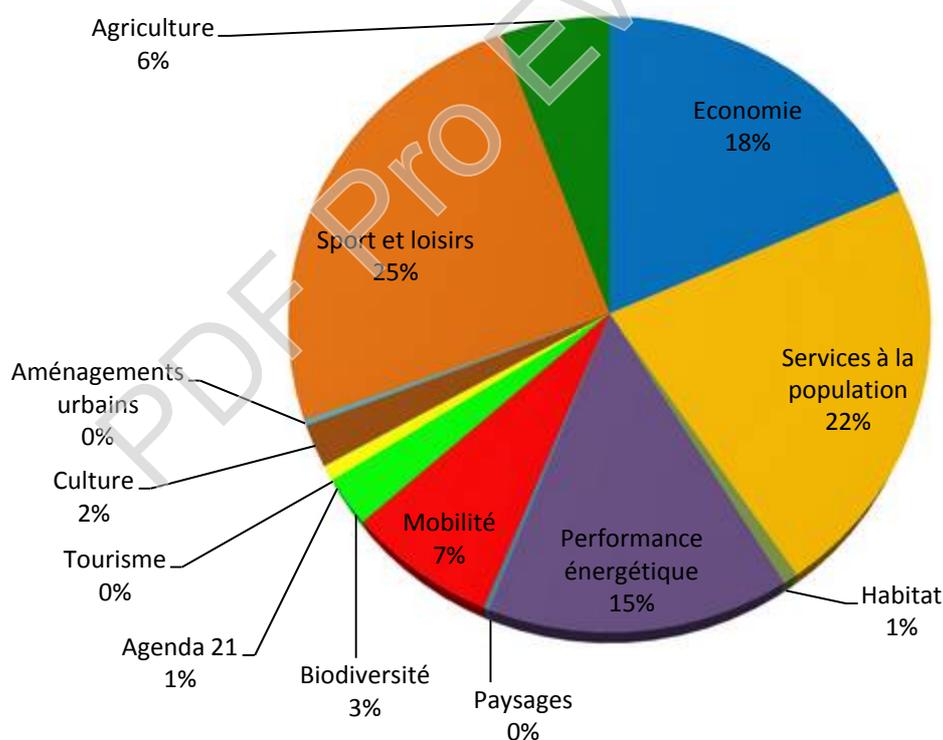
Répartition par module des crédits réservés et des crédits engagés : 2^{ème} bloc de priorités



Commentaires sur ces données ou sur les projets issus du 2^{ème} bloc :

Très peu de crédits ont été engagés sur le module 8 « tourisme ». Le module 10 « aménagement urbain-cadre de vie » est peu sollicité car la Région a mis en place une nouvelle politique dédiée : « espaces publics cœur de village ». C'est le module « activités sportives » qui concentre le plus gros volume de crédits.

Subventions engagées par module



- Zoom sur ID en campagne**

	En valeur absolue (€)		En %
Dotation IDEC :	457 000 €	Dotation IDEC /contrat	10 %
Crédits affectés aux initiatives sélectionnées	106 754 € 32 822 € (CRPF) 30 237 € (MPF) 19 250 € (Cornes de Pâture) 24 445 € (Urbanisme durable)	Taux de consommation (Crédits affectés/ dotation IDEC)	23 %
Crédits engagés	74 306 €	Taux d'engagement (Crédits engagés / dotation crédits affectés)	69 %
Crédits mandatés	66 307 € (au 10 décembre 2015)	Taux de mandatement (crédits mandatés/crédits engagés)	89 %

Nombre de structures impliquées et répartition par typologie (entreprises, associations, personnes physiques collectivités, établissements publics ...)

Typologie des structures	Coordination	Maîtrise d'ouvrage	Mise en œuvre
Association	Maisons Paysannes de France	Association, commune, établissement public	Association, commune, SARL, Lycée
Etablissement public	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire	Association, commune	Association, commune
Association	La corne des Pâtures	Association, commune	Association, commune
Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire	Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire	Pays, CAUE, Association, commune	Pays, CAUE, Association, commune

Commentaires sur ces données ou sur les projets issus d'ID en Campagne – articulation avec le reste du programme d'actions du contrat ou autres programmes conduits localement :

Le dispositif ID en Campagne a connu un succès relatif sur le territoire. Les projets qui ont été retenus sont des projets dont les maîtres d'ouvrages sont rodés au montage de dossier de subvention. Les « petits » projets proposés au financement d'ID en Campagne n'ont pas été retenus faute d'atteindre le plancher de subvention, ou faute d'une mise en réseau suffisante d'acteurs du territoire.

Livrables/outils issus des actions : réalisation d'un film par le CRPF

Thématiques non traitées mais néanmoins pertinentes pour le territoire : sans objet

Difficultés rencontrées :

- ❖ Certains porteurs de projet ayant connu un refus de la Région n'ont pas souhaité présenter d'autres projets,
- ❖ Certains dossiers s'inscrivant parfaitement dans le cadre d'ID en Campagne ont été refusés au motif que la thématique proposée était déjà traitée par d'autre maître d'ouvrage
- ❖ Les associations locales ne sont pas en capacité de proposer des projets dont le coût financier est supérieur au plancher proposé par le cadre d'intervention régional (10 000 € de subvention minimum soit un coût de 20 000 € minimum)
- ❖ Les associations ont des difficultés à financer les 50% restant à charge
- ❖ Le taux de subvention n'est pas connu d'avance par les porteurs de projets potentiels
- ❖ La notion de projet, de grappe de projets et de sous projets est difficile à faire comprendre aux acteurs du territoire (Il s'agit souvent de projet ponctuel)

D. Impacts sur le développement durable

1) Impact économique

Le développement durable (économique, social et environnemental) constitue la finalité des politiques territoriales proposées aux acteurs locaux par la Région. Un zoom sur quelques indicateurs est proposé dans cette partie. Ils ont vocation à pouvoir être facilement consolidés à l'échelle régionale.

⊕ Création d'entreprises (hors ID en Campagne)

	ZAE	Immo bilier d'entr.	IAE	Agri culture	Tou risme	Com merce artisanat	Services enfance	Equipts culturels	Equipts sportifs	Autres
Nombre d'entreprises créées	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0
Nombre d'entreprises implantées sur le territoire d'origine extra régionale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⊕ Création d'emplois (hors ID en Campagne)

✓ Nombre d'emplois créés

On entend par emploi créé un emploi qui n'existait pas avant l'action sur le territoire régional. Un emploi transféré au sein du territoire régional n'a pas vocation à être comptabilisé.

Domaine	ZAE				Immobilier				IAE				Agriculture				Tourisme				
	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Emplois créés*									3				3	2							
En ETP									3				3	2							

Domaine	Commerce artisanat				Service enfance				Equipements culturels				Equipements sport				Autres			
	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Emplois créés	5					7	1				1	2	2	6	8					
En ETP	5					7	1				1	2	2	6	8					

TOTAL : Il est difficile de mesurer avec précision l'impact des projets en termes d'emploi créés et/ou confortés. Le Pays Sologne Val Sud a questionné l'ensemble des porteurs de projet sur l'impact de leur projet sur cette thématique. Ainsi, en se basant sur les données fournies par les porteurs de projets ayant bénéficié d'une subvention du Contrat de Pays, **40 emplois ont été créés et 152 confortés.**

A ce chiffre mesurant l'impact direct du projet soutenu s'ajoute l'ensemble de l'activité économique générée par les 15 millions d'investissement.

✓ Nombre d'emplois confortés

Il s'agit de dénombrer les emplois qui préexistaient dans les entreprises soutenues.

Domaine	ZAE				Immobilier				IAE				Agriculture				Tourisme				
	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Emplois confortés									6		10	7	72	6					3		
En ETP									6		10	7	72	6					3		

Domaine	Commerce artisanat				Service enfance				Equipements culturels				Equipements sport				Autres			
	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Emplois confortés	9	4				29	1				1		2				1	1		
En ETP	9	4				29	1				1		2				1	1		

✓ **Nombre d'emplois transférés (en provenance d'un autre territoire de la région Centre)**

Le Contrat Régional de Pays n'a pas soutenu de projet ayant permis le transfert d'emplois.

a. Zoom sur ID en campagne (création d'emplois)

a) Nombre d'emplois créés

Type de contrat	CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F
Nombre d'emplois créés			1	
En TP			1	

b) Nombre d'emplois confortés

Type de contrat	CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F
Nombre d'emplois confortés		1		
En TP		1		

c) Retombées économiques indirectes

L'ensemble des aides attribué via le Contrat de Pays et le dispositif ID en Campagne a généré **15 711 869 €** d'activités économique pour les entreprises, qu'elles soient locales ou non.

b. Zoom sur la création d'entreprises

Depuis la 2^{ème} génération de Contrats, la Région souhaite favoriser une offre d'immobilier d'entreprises davantage tournée vers les créateurs. Les entreprises en création ont besoin d'être accompagnées dans un véritable « parcours résidentiel », de l'incubateur au local d'implantation plus pérenne.

Le Contrat Régional de Pays 2011-2015 n'a pas soutenu de projet d'immobilier d'entreprise.

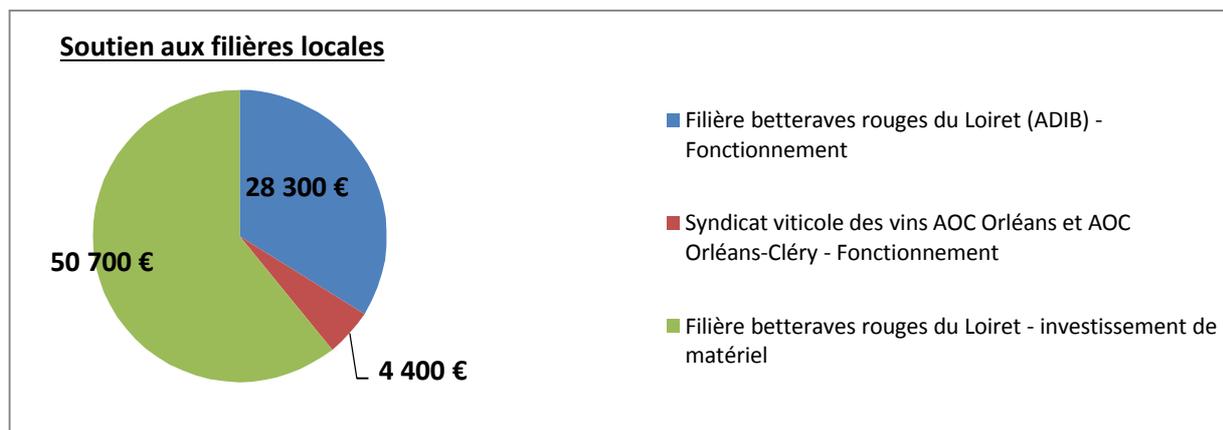
c. Zoom sur l'agriculture

	Nb d'exploitations agricoles soutenues		Dont en agriculture biologique		
	Contrat	IDEC		Contrat	IDEC
Nb d'exploitants individuels soutenus	14	0	Dont en agriculture biologique	6	
Nb de structures collectives soutenues	6	0	Dont en agriculture biologique	0	0
Nb de projets en circuits courts / vente directe soutenus	8	0	Dont en agriculture biologique	2	0

➤ Evolution de l'agriculture biologique sur le territoire

	En début de contrat	En fin de contrat
Nb d'exploitations agricoles biologiques sur le territoire	7	9
Part des exploitations agricoles biologiques sur le nombre total d'exploitations agricoles	2%	2,3%
Superficie dédiées à l'agriculture biologique	396 ha	458 ha

d. Filières locales



	Subventions	Projets
Filière betteraves rouges du Loiret (ADIB) - Fonctionnement	28 300 €	3
Syndicat viticole des vins AOC Orléans et AOC Orléans-Cléry - Fonctionnement	4 400 €	1
Filière betteraves rouges du Loiret - investissement de matériel	50 700 €	4
	83 400 €	8

Filières locales soutenues	Commentaires
Filière betteraves rouges du Loiret (ADIB)	<p>L'animation de la filière betteraves rouges via l'attribution de subvention de fonctionnement à l'ADIB a rendu possible la mise en œuvre d'actions communes de valorisation de la production de betterave rouge.</p> <p>Cette animation a été financée par le Contrat Régional de Pays du Pays Sologne val Sud de 2011 à 2013 et par celui du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire de 2014 à 2016.</p> <p>L'ADIB va entreprendre un bilan des actions réalisées dans le cadre de cette démarche de microfilière afin de proposer une poursuite de la démarche à la Région.</p>
Syndicat viticole des vins AOC Orléans et AOC Orléans-Cléry	<p>Le syndicat viticole a lancé une démarche de diagnostic de ses productions AOC Orléans et AOC Orléans-Cléry en lien avec la Chambre d'Agriculture du Loiret</p> <p>Cette démarche territoriale sera proposée à la Région pour qu'elle puisse permettre le financement d'actions (communication, animation, investissement) dans le cadre du CRST 2016-2020 du Pays Sologne Val Sud.</p>

2) Impact social

L'épanouissement des habitants est une finalité du développement Durable. La politique régionale est particulièrement attentive aux services en direction des familles (en lien notamment avec l'accès à l'emploi des jeunes parents) et la réduction de la fracture sanitaire.

a. Familles

	Nb de places créées	Nb de places confortées	Commentaires
Petite enfance	0	0	
Extrascolaire*	0	30	
Périscolaire **	175	100	

* **EXTRASCOLAIRE** : Activité éducative organisée pendant le temps libre ou de loisir de l'enfant et du jeune en dehors des jours de classe (mercredis, vacances scolaires...) – correspond généralement aux ALSH

** **PERISCOLAIRE** : Activité éducative organisée les jours de classe avant ou après l'école (voire pause méridienne)

Les services à la population et notamment les services destinés à la petite-enfance, le périscolaire et l'extrascolaire constituent des enjeux très importants pour un territoire périurbain et rural dont la caractéristique est d'être un espace résidentiel. Avec les ¾ de ses actifs travaillant à l'extérieur, le Pays Sologne Val Sud doit disposer de fortes capacités sur ces équipements.

b. Santé

	Nb de projets	Nombre de professionnels								Commentaires (actions innovantes, télémédecine ...)	Nbr de stagiaires accueillis
		généraliste		infirmier		kiné		autre			
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
MSP	1	3	<i>En cours</i>	2	<i>En cours</i>	2	<i>En cours</i>	1	<i>podologue</i>	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>
Autres structures d'exercice regroupé	1			2				1	<i>dentiste</i>		<i>En cours</i>

c. *Prévu : au montage du dossier **Réalisé : à la date de l'évaluation et après ouverture

d. Etat d'avancement des réflexions en matière de projet territorial de santé (réflexions en cours ou intentions)

Le Pays Sologne Val Sud, le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et le Pays Loire Beauce ont rencontré l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour étudier la possibilité de mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle des 3 Pays. Des crédits régionaux ont été fléchés dans le cadre du CRST du Pays Sologne Val Sud pour mener à bien ce CLS. Celui-ci pourrait débuter au 2^{ème} semestre 2016.

e. Habitat et rénovation urbaine

Nb de logements créés : 13

Nb de logements réhabilités : 0

Nature des projets de rénovation urbaine : 0

Commentaires : l'enveloppe additionnelle « cœur de village logement » a permis de créer 6 logements à la Ferté-St-Aubin et 7 logement à Marcilly-en-Villette.

3) Impact environnemental

La Région est particulièrement attentive aux effets des politiques publiques sur le réchauffement climatique et sur la biodiversité.

A cet effet, elle a fortement impulsé un Plan Isolation dans les territoires (de l'ordre de 10% des crédits réservés dans les Contrats) afin de concourir à la réduction de 20% des GES d'ici 2020 dans le cadre de son PECT, et elle soutient les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

En complément de la Stratégie Régionale pour la biodiversité, la Région soutient la réalisation de TVB dans les territoires, ainsi que les aménagements en découlant.

a. Changement climatique

Nb d'audits énergétiques	Nb de PCI - ECB (Prédiagnostic Conseil Isolation ou Energetis Collectivités Bâtiments)	Nombre de COEP (Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine)
9	12 <i>(5 PCI et 7 ECB)</i>	5

Plan isolation

Nb de projets financés*	9	Gain énergétique total économisé annuellement	733 297 Kwh/an
Surfaces de menuiseries posées*	681 m²	GES total évités annuellement	119 867 kgeqCO2/an (119 tonnes)
Surface d'isolant posé*	8 192 m²	Economie annuelle <i>(0,15 € le KWh)</i>	109 995 €
Nb moyen de classes gagnées **	1,7		

* Indicateurs de réalisation

Indicateurs d'impact

** Indicateur de résultat

Typologie des bâtiments isolés

	Nb	%
Logement social	0	
Ecole	1	11%
Mairie	2	22%
Salle polyvalente	2	22%
Autre (gymnase, maison de santé, accueil périscolaire, gîte)	4	45%
TOTAL	9	100 %

Zoom sur l'éclairage public

Nb de projets financés	12	Gain énergétique total économisé annuellement	199 000 Kwh/an
Nombre d'ampoules remplacées	729		

b. Mobilité

Evolution du linéaire en Km	Nb de km avant	Nb de km après	Commentaires
Utilitaires	Donnée non disponible	+ 4,65 km de piste cyclable	6 pistes cyclables créées sur 6 communes
Vélo routes ou boucles cyclotouristiques	Donnée non disponible	+ 23 km	Création d'une boucle cyclotouristique sur la CCVA en lien avec la Loire à Vélo <i>(Boucle proposée dans le cadre de l'étude Pays à vélo)</i>

c. Biodiversité

Etude TVB Réalisée Non réalisée

Commentaires : le Pays dispose de deux études Trame Verte et Bleue. La 1^{ère} étude a été réalisée par la Région sur l'ensemble de la Sologne (soit l'ensemble des communes du Pays). La 2^{ème} étude a été réalisée par le Pays Sologne Val Sud en lien avec le Pays Loire Beauce et le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire

INDICATEURS DE REALISATION

	Nb	Commentaires
Nb de diag bio exploitations agricoles	0	
Etudes plan de gestion différenciée	0	
Etudes « 0 pesticides »	2	Cerdon du Loiret Mareau-aux-Prés
Nb de projets d'aménagements portés par des Maîtres d'Ouvrage publics soutenus concourant à la TVB	0	
Nb de projets agricoles soutenus (aménagement) concourant à la TVB	0	
Linéaires de haies plantées	0 m	
Nb de matériels acquis par les collectivités	2	St-Père-sur-Loire La Ferté St-Aubin
Nb de projets agricoles soutenus concourant à la TVB (matériel)	4	Néodéchaumeur, bineuse, houe rotative

Liste de projets liés au maintien de la biodiversité :

- CUMA de Sully-sur-Loire : acquisition d'un néo déchaumeur
- CUMA La Solognote : acquisition d'un néodéchaumeur
- CUMA La Solognote : acquisition d'une bineuse
- CUMA La Solognote (Tigy) : acquisition d'une houe rotative
- Pays Sologne Val Sud - élaboration d'une cartographie trames vertes et bleues
- ComCom du Val d'Ardoux - création d'un sentier pédagogique
- Maison de Loire du Loiret : étude plan d'interprétation pour le site de la carrière de Courpain
- Domaine du Ciran : création d'un sentier pédagogique
- Cerdon : démarche "objectif 0 pesticide"
- Mareau-aux-Prés : opération 0 pesticide
- La Ferté St-Aubin : acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique
- St-Père-sur-Loire : acquisition d'un broyeur à végétaux

Initiatives de déclinaison de la TVB dans les PLU :

Projets marquant développés dans IDEC :

INDICATEURS DE RESULTAT

Surface artificialisée liée à un projet financé dans le cadre du contrat (nouvelle surface construite ou aménagée, antérieurement à usage agricole ou d'espace naturel) : données non disponible

INDICATEURS D'IMPACT

Nb de Communes engagées dans une démarche zéro pesticide	Début de contrat	Fin de contrat
		+ 2
Volume de pesticide économisé suite à une action menée dans le cadre du contrat	Données non disponible	

Conclusion du Contrat Régional de Pays 2011-2015

Le Contrat Régional de Pays 2011-2015 a été engagé à 99,7% et a rendu l'émergence de 115 projets sur le territoire pour plus de 15 millions d'euros d'investissement à la fois public, privé et associatif. Au-delà de l'activité économique générée par ces investissements, le Contrat Régional de Pays a rendu possible la création de 40 emplois et en a conforté 152.

Les priorités régionales ont été largement partagées avec les priorités du territoire puisque 66% des crédits ont été engagés sur le 1^{er} bloc de priorités (contre un minimum de 35% souhaité par la Région), 34% des crédits engagés par des intercommunalités et un effort important du territoire en fléchissant des crédits vers le déploiement du très haut débit.

➤ **Points d'excellence**

Ce Contrat Régional de Pays a soutenu des projets renforçant les habitudes de travail du Pays Sologne Val Sud avec les territoires voisins au 1^{er} rang desquels figurent le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et le Pays Loire Beauce (Etude TVB, diagnostic agricole et forestier, étude sur les covisibilités du val de Loire). Ce travail partenarial facilite le dialogue entre territoire et fluidifie la connaissance des enjeux de chacun dans le fonctionnement de notre bassin de vie.

Ce travail partenarial se poursuivra dans le cadre du CRST 2016-2020 et s'élargira à d'autres territoires (étude mobilité envisagée avec l'Agglomération d'Orléans, réflexion sur la marque Sologne, etc).

➤ **Marges de progrès**

En dépit d'une large communication réalisée par le Pays, d'un relais d'information opérant suite aux assouplissements successifs du dispositif, l'ID en Campagne constitue une réelle difficulté à être approprié par les acteurs. Le Pays s'attachera à être davantage proactif sur ce domaine.

Bien que le nombre de projets portés par le secteur privé et associatif et soutenus par le Contrat de Pays 2011-2015 soit supérieur au Contrat de Pays 2005-2009, la participation du grand public aux travaux du Pays s'avère difficile et peut constituer une faiblesse.